


	FORMULAIRE ANNONCE DES ACTIONS DE CHASSE ET FERMETURE DE LA FORÊT POUR MOTIF DE SECURITE	
--	---	--

Renvoyez ce formulaire complété, signé et accompagné de ses annexes à :

Département de la Nature et des Forêts, Cantonnement de Spa

13 SEP. 2019

Cadre 1.1. Identité du demandeur

Le requérant ¹ : Madame, Monsieur, Personne morale	(Nom+prénom/forme juridique) (adresse : rue, n°) (code postal et localité) (Courriel : adresse mail ou site web)	Etienne et Arnaud Snyers Rue du ruisseau 46 1970 Wezembeek-Oppem etiennesnyers@yahoo.fr	 IM10010498000001490
en qualité de ¹ : adjudicataire / associé / garde particulier/ autres (à préciser) : Adjudicataires			

Cadre 1.2. Identité du titulaire du droit de chasse

Le titulaire du droit de chasse :	(Nom+prénom) (adresse : rue, n°) (code postal et localité)	Etienne et Arnaud Snyers Rue du ruisseau 46 1970 Wezembeek-Oppem
Nom du territoire :	Chasse Snyers	
Situé sur la(les) commune(s) suivante(s) :	Trois-Ponts et Stavelot	
En lieux-dits :	Houvegeuz	

Informe le Département de la Nature et des Forêts :**Cadre 2.1. Date(s) de battue(s)**

Date(s) de battue(s) suivante(s) :	année	2019	mois	octobre	novembre	décembre	
	dates	28 et 30		30			
Je sollicite une autorisation de fermeture de la forêt pour ces dates : ¹							OUI

Cadre 2.2. Période d'affûts/approches

O Je souhaite également obtenir l'autorisation de fermeture de la forêt pour l'affût/approche ¹ :	oui							
Si OUI : du	21 septembre	/	2019	au	30 septembre	/	2019	(10 jours maximum autorisés)
pour les motifs suivants :								

Je joins à la présente la carte du territoire (extrait de carte IGN au 10.000ème, au 20.000ème ou au 25.000ème qui indique le contour de la zone concernée par l'interdiction ou la limitation) !! OBLIGATOIRE lors de la première demande ou en cas de modification de territoire	Date	1/08/2019
	Signature	Etienne Snyers


Formulaire à renvoyer 40 jours avant la 1^{ère} date de fermeture (1 formulaire par territoire)

à : Département de la Nature et des Forêts

Cantonnement DNF de Verviers, Rue de Dinant 11 à 4800 Verviers

verviers.cantonnement.dnf.dgarne@spw.wallonie.be

¹ Biffer les mentions inutiles

Cadre 3. Réserve à l'administration :		N° de décision : 2019/ 52
<p>Vu la Loi du 19 décembre 1854 (Code Forestier), notamment l'article 188 y inséré par Décret du 16 février 1995 ; Vu l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 29 février 1996, notamment les articles 24/1° et 25 à 31; Vu la requête ci-avant du requérant agissant pour le titulaire de chasse, désignés en cadres 1.1 et 1.2; Considérant que la sécurité des personnes requiert que celles-ci soient tenues à l'écart des massifs forestiers parcourus à l'occasion des activités de chasse ;</p>		
ARRETE :		
Article 1. La circulation est interdite aux lieux déclarés en cadre 1.2 et dates déclarées en cadre 2.1.		
Article 2. La circulation est interdite aux lieux déclarés en cadre 1.2 et dates déclarées en cadre 2.2, depuis l'heure qui précède jusqu'à la fin de la deuxième heure qui suit le lever du soleil, et depuis la deuxième heure qui précède jusqu'à la fin de l'heure qui suit le coucher du soleil.		
Article 3. Les panneaux portant information des interdictions visées à l'article 1 ^{er} sont placés aux entrées des voiries forestières ouvertes à la circulation du public qui desservent le territoire (cadre 1.2) au plus tôt 8 jours et au plus tard 48 heures avant le début de l'interdiction, et sont enlevés au plus tard 24 heures après la fin de l'interdiction.		
Article 4. Les panneaux visés à l'article 3 ne peuvent être placés que sur les parties du territoire qui présentent un danger pour la circulation du public.		
Article 5. Copie du présent arrêté est transmise aux Bourgmestres des communes définies en cadre 1.2 aux fins d'affichage durant minimum 8 jours ouvrables aux valves communales.		
Cachet du Cantonnement	Date et signature du Chef de Cantonnement	Remarques éventuelles (itinéraires Ballisés prévus, ...)
<p>Service Public de Wallonie SPW - DGO3 - DNF Cantonnement de Spa Route de la Sauvenière, 201 - 4900 SPA</p>	<p>Ir Nicolas DENUIT Chef de Cantonnement 0-2 SEP 2019</p> 	

Copie au(x) Préposé(s) forestier(s) : M.Marquet 0477/7814 12 véhicule de service, gsm: 0477 / 813 001

Bases légales pour les interdictions de la circulation en forêt pour motif de sécurité lors des chasses

Art. 15 du Code Forestier du 15 juillet 2008

AGW du 29 février 1996 visant à exécuter les articles 186bis, 188, 193, 194, 196 et 197 du titre XIV de la loi du 19 décembre 1854 contenant le Code forestier, article 24, 1°

Formalités d'introduction des demandes de fermetures:

Au moins 40 jours avant la date de la mise en application de la mesure sollicitée.

Dans les 15 jours de la réception, le Chef de Cantonnement informe le demandeur de la nécessité sous peine d'irrecevabilité de compléter son dossier, soit adresse un accusé de réception.

Le Chef de Cantonnement statue dans les 30 jours de la réception du dossier complet

Obligations contractuelles pour les territoires composés en partie ou en totalité de bois publics

- Annonces obligatoires des actions de chasse par les affiches officielles !

Les affiches officielles seront scrupuleusement complétées et posées de chaque côté de la voirie à 2.5m de haut ! Elles seront maintenues en parfait état de visibilité et de lisibilité pendant toute la durée de l'application de la mesure.

ANNONCE DES JOURNEES DE CHASSE

APPROCHE-AFFÛT


DU	AU			
ENTRE	H	et	H	
ENTRE	H	et	H	



BATTUES

CHASSE PASSAGE INTERDIT

DU	AU			
ENTRE	H	et	H	
ENTRE	H	et	H	




POUR VOTRE SECURITE AFFÛT

MINISTÈRE DE LA REGION WALLONNE

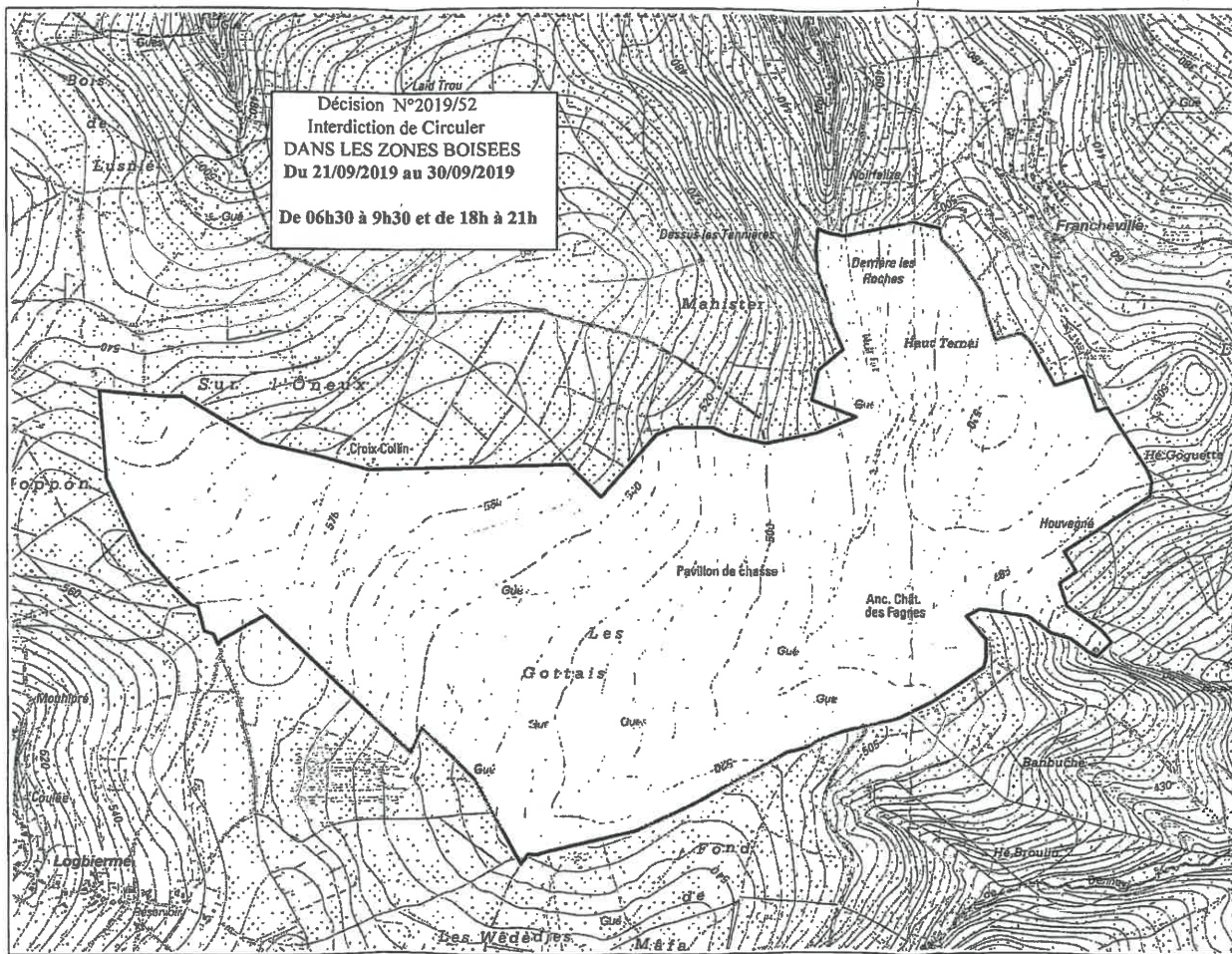
CHASSE PASSAGE INTERDIT

DU	AU			
ENTRE	H	et	H	
ENTRE	H	et	H	



POUR VOTRE SECURITE BATTUES

MINISTÈRE DE LA REGION WALLONNE

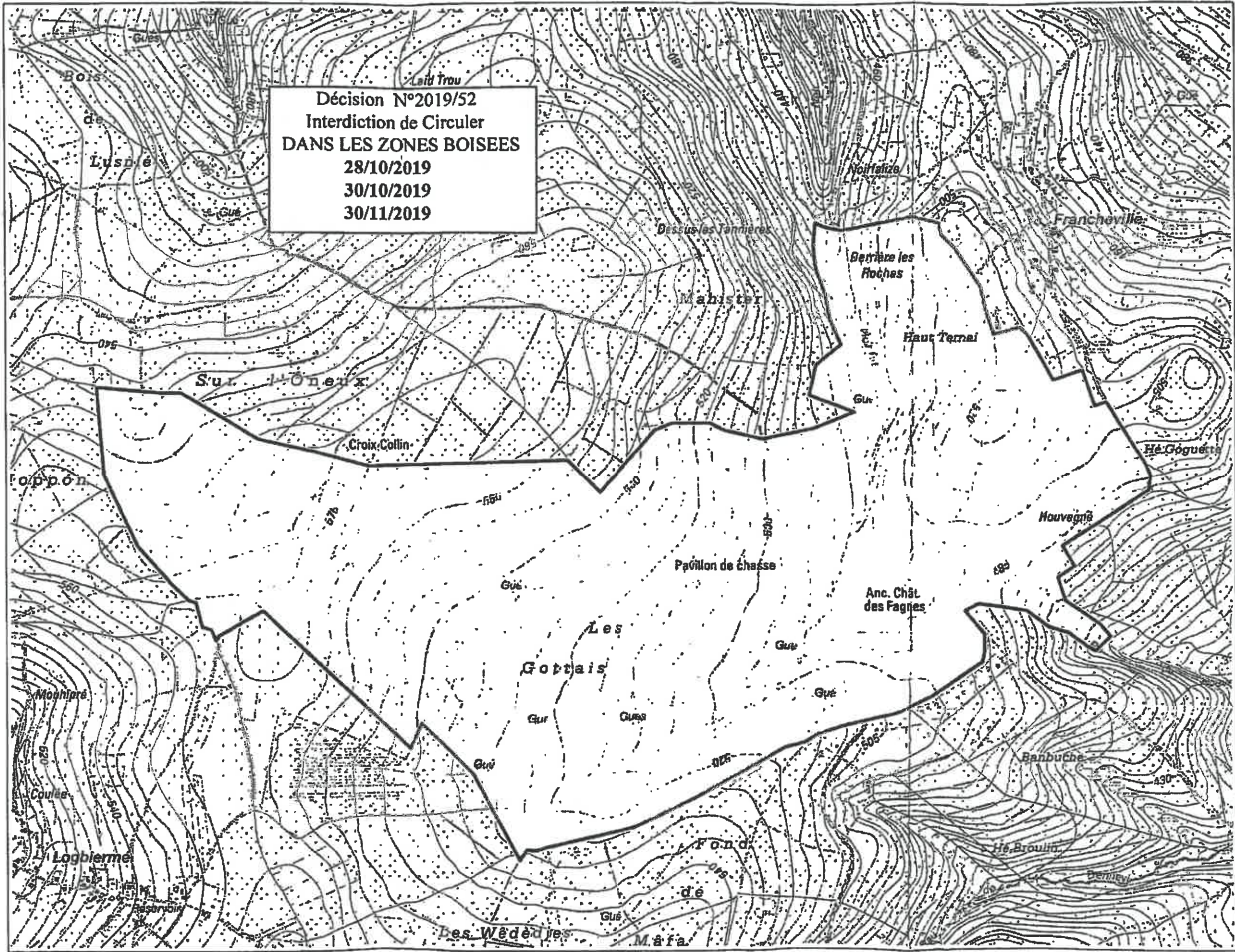


Décision N°2019/52
 Interdiction de Circuler
 DANS LES ZONES BOISEES
 Du 21/09/2019 au 30/09/2019
 De 06h30 à 9h30 et de 18h à 21h


 Echelle 1/18000
 IMPRIME le 27.08.19
 (C) Institut Géographique National - IGN

Cantonnement de Spa
 Snyers E


 chasse en battue
 interdiction de circuler




 Echelle 1/18000
 IMPRIME le 27.08.19
 (c) Institut Géographique National - IGN

- Cantonement de Spa -
 Snyers E


 chasse en battue
 Interdiction de circuler